

6 décembre: allocutions du Président Robinson et du Procureur Serge Brammertz devant le Conseil de sécurité

Le Président demande au Conseil de sécurité d'apporter son soutien au Tribunal, car il donne forme à une « vision d'un monde régi non pas par la loi du plus fort, mais par le droit »

Prenant la parole devant le Conseil de sécurité dans le cadre de son rapport sur l'état d'avancement de la stratégie d'achèvement des travaux du Tribunal, le Président Patrick Robinson a mis en avant les pressions exercées sur le personnel et les ressources du Tribunal et a demandé que des mesures soient prises pour enrayer l'attrition des effectifs. Le Président a également réitéré sa demande de création d'un fonds d'indemnisation des victimes de crimes de guerre. S'agissant du « grave problème de l'attrition » (selon les termes du Président), Patrick Robinson a déclaré que si le Bureau de la gestion des ressources humaines avaient proposé des mesures utiles, à savoir offrir des contrats à durée déterminée au personnel du TPIY et déterminer en priorité l'admissibilité des fonctionnaires du Tribunal au bénéfice de contrats permanents, celles-ci n'avaient été qu'« une illusion » en raison des décisions prises par la suite par ce bureau.

Le Président a de nouveau exhorté le Conseil de sécurité à créer un fonds d'indemnisation des victimes des crimes relevant de la compétence du Tribunal. « *L'instauration d'une paix durable exige que la justice soit non seulement répressive, mais aussi réparatrice* », a-t-il déclaré. « *Je vous adresse cette proposition en ne sachant que trop bien les difficultés financières que rencontrent les États Membres, sans oublier les critiques qu'essuie ces derniers temps l'ampleur de la cause de la justice. Mais c'est précisément lorsque les temps sont difficiles que nous devons être des plus vigilants pour sauvegarder le rôle de la justice dans notre société. Nous ne devons pas perdre de vue la raison pour laquelle le Conseil de sécurité a créé le Tribunal initialement* », a-t-il ajouté.

Le Président a fait remarquer, en conclusion, que « *la justice a tant d'importance [parce que] sans elle, le fort ferait la loi et le faible serait à sa merci. Aucun d'entre nous ne souhaiterait vivre dans un monde où chacun obtient non pas ce qu'il mérite, mais ce qu'il peut s'approprier. Nos vies à tous seraient bien plus sombres sans la lumière de la justice pour nous guider [...] Je sais que je parle au nom de tous au Tribunal lorsque je dis qu'à l'avenir, quoiqu'il advienne de nos vies professionnelles, nous regarderons toujours en arrière avec un peu de nostalgie, teintée de gratitude et de fierté, sans jamais oublier que, pendant le temps passé au Tribunal, nous avons pu changer le monde un tant soit peu et reçu le privilège d'y exercer une influence positive* ».

Pour un communiqué de presse complet, comprenant des liens vers l'allocution du Président en anglais et en français, veuillez cliquer sur le lien suivant: <http://www.icty.org/sid/10561>

Le Procureur déclare qu'on ne doit pas laisser le Tribunal « faiblir devant le dernier obstacle ».

Le Procureur Serge Brammertz a présenté le 14^e rapport de son bureau sur l'état d'avancement de la stratégie d'achèvement des travaux du TPIY, informant les membres du Conseil de sécurité du TPIY de l'avancement des procès en première instance et en appel devant le Tribunal. Il a également abordé les questions de la coopération des États, du renforcement des capacités judiciaires des pays de l'ex-Yougoslavie et des plans actuellement mis à exécution en vue de la fermeture du Tribunal.

Le Procureur a déclaré que le Tribunal doit à présent achever ses travaux « *rapidement, tout en préservant l'intégrité des procédures et l'intérêt général de la justice* ». Soulignant que son bureau travaille « *au maximum de ses capacités* », le Procureur a rendu hommage au « *dévouement remarquable* » de son personnel. « *Grâce à ses efforts, nous avons pu poursuivre nos activités comme il se doit. Le personnel qui nous est resté loyal mérite la reconnaissance de tous* », a-t-il ajouté.

Abordant la question de la coopération des États, le Procureur a commencé par celle de la Serbie et a déclaré : « *[La Serbie] continue à bien coopérer avec nous dans les affaires en cours. Elle veille à l'exécution de nos demandes de consultation de documents et d'archives, et elle traite de manière satisfaisante les questions liées aux témoins. Cependant, le fait que la Serbie n'ait pas appréhendé les deux derniers accusés encore en fuite, Ratko Mladić et Goran Hadžić, demeure l'une de nos principales préoccupations.* » La Serbie, a déclaré le Procureur, a encore beaucoup de travail à faire et « *elle doit forcer la cadence* ».

Pour ce qui est de la Croatie, « celle-ci est généralement disposée à répondre à nos demandes d'assistance. Toutefois, une question clé reste en suspens, celle de notre demande de production de documents militaires concernant l'opération Tempête ».

Et s'agissant de la Bosnie-Herzégovine, « nous avons encore obtenu des réponses satisfaisantes à nos demandes d'assistance. Toutefois, nous lui demandons de redoubler d'efforts dans son action contre les réseaux de soutien des fugitifs », a déclaré le Procureur.

Le Procureur a ensuite abordé la question du transfert de compétences en ex-Yougoslavie, déclarant que son bureau fait « *tout [son] possible pour partager information et savoir-faire avec les tribunaux de la région* » et pour continuer à appuyer « *la pleine mise en œuvre de la Stratégie nationale sur les crimes de guerre élaborée par la Bosnie-Herzégovine* ». Serge Brammertz a encouragé les tribunaux jugeant des crimes de guerre à tous les niveaux du système judiciaire en Bosnie-Herzégovine à continuer d'améliorer la coordination de leur action.

« *De toute évidence, nous concentrons nos efforts sur l'achèvement de nos travaux mais, dans le même temps, nous avons plus que jamais besoin du soutien de la communauté internationale. Nous avons besoin de votre appui notamment pour veiller à ce que nous disposions des ressources nécessaires pour remplir notre mission. Après dix-sept années de travaux novateurs et de réalisations importantes, nous ne devons pas faiblir devant le dernier obstacle* », a conclu le Procureur.

Pour un communiqué de presse complet, comprenant des liens vers l'allocation du Procureur en anglais et en français, veuillez cliquer sur le lien suivant: <http://www.icty.org/sid/10560>

[19 novembre](#)

Bjørn Støle, ancien juge du TPIY, est décédé

C'est avec un profond regret que nous annonçons le décès de l'ancien Juge du TPIY Ole Bjørn Støle. Le Juge Støle est décédé au cours d'une intervention médicale le vendredi 19 novembre.

Il a été nommé juge ad litem au Tribunal le 13 juillet 2006 et a siégé dans les affaires *Haradinaj et consorts* et *Popović et consorts*. Le Juge Støle a officiellement quitté le Tribunal le 10 juin 2010 (date du jugement rendu dans l'affaire *Popović et consorts*). Ole Bjørn Støle est né à Bergen, en Norvège, en 1950 et a obtenu un *Candidata Juris* (diplôme de droit), à l'Université de Bergen en 1976. Il a travaillé au ministère norvégien de la Justice de 1976 à 1978, année où il a été nommé juge adjoint au tribunal de district de la ville de Kristiansand. Il a ensuite exercé au Bureau du Procureur Général de Norvège de 1980 à 1985, puis comme avocat à titre privé de 1985 à 2002, à l'exception de la période 1990-1993, où il était juge à la cour d'appel Gulating. Il a été nommé juge à la Cour suprême de Norvège en 2002, et a pris un congé exceptionnel pour exercer au Tribunal.

[22 - 23 novembre](#)

Le TPIY organise un séminaire de formation pour des magistrats serbes

Les 22 et 23 novembre, le Tribunal a débuté un séminaire de formation pour des magistrats du parquet serbe chargé des crimes de guerre, de la Haute Cour et de la Cour d'appel, dans le cadre du projet « Justice pour les crimes de guerre ». Cette formation a pour but de transférer la mémoire institutionnelle et les compétences techniques du Tribunal aux instances judiciaires de la région, afin de renforcer leur capacité à juger des affaires complexes de crimes de guerre. Cette formation de deux jours a lieu à l'Académie de droit de Belgrade et s'adresse à des magistrats de tous niveaux, des assistants juridiques aux juges, et à un groupe de personnes sélectionnées travaillant pour différents tribunaux d'État engagés dans des poursuites pour crimes de guerre en Serbie. Cette formation s'adresse également à huit personnes travaillant comme personnel d'appui, et qui ont récemment rejoint la Haute Cour et la Cour d'appel dans le cadre du projet « Justice pour les crimes de guerre », afin de prêter assistance à des juges de la région. Plus tôt cette année, 12 personnes travaillant comme personnel d'appui ont également rejoint, dans le cadre du projet, le parquet serbe chargé des crimes de guerre. Des séminaires de formation similaires pour le personnel des instances judiciaires chargées de juger des crimes de guerre seront organisés en Bosnie Herzégovine et en Croatie en décembre 2010 et en janvier 2011.

[24 novembre](#)

Visite du Procureur au Royaume-Uni

Le Procureur Serge Brammertz s'est récemment rendu à Londres où il a rencontré David Lidington, le Ministre d'État pour l'Europe et d'autres hauts représentants du British Foreign and Commonwealth Office. Le but de la visite était de discuter de l'avancée des procès en première instance et en appel, de la stratégie d'achèvement des travaux du Tribunal et de la coopération des États, plus particulièrement de celle de la Bosnie-Herzégovine, de la Croatie et de la Serbie, avec le Bureau du Procureur. Le Procureur Serge Brammertz a soumis son rapport bi-annuel au Conseil de sécurité

[26 novembre – 1^{er} décembre](#)

L'équipe de football du TPIY en Grande-Bretagne

L'équipe de football du syndicat du Tribunal s'est rendue au Royaume-Uni pour disputer pendant cinq jours une série de matchs amicaux afin de lutter contre la stigmatisation dont souffrent les personnes atteintes par le virus du SIDA dans le cadre de la pratique sportive.

L'équipe de l'ONU, qui a commencé à s'entraîner en octobre 2010, est constituée de joueurs de 14 nationalités différentes – représentant tous les organes du Tribunal ainsi que la Défense – se sont rassemblés volontairement, offrant leur temps et leur propre argent, pour une cause commune. La campagne bénéficiait du soutien de HIVsport, Educational Sports Forum, FIFPro et de l'Association professionnelle des joueurs de football.

L'équipe a disputé plusieurs matchs contre des équipes du Parlement britannique, du Congrès des syndicats ou des Universités d'Oxford et de Cambridge. Cette tournée de matchs de football s'inscrivait dans le cadre de la campagne sociale S'porting Lives, récemment lancée par le syndicat du TPIY. La campagne S'porting Lives a pris fin le jour de la Journée mondiale de lutte contre le SIDA, qui a eu lieu le 1er décembre à Cape Town, en Afrique du Sud. S'porting Lives collabore avec Treatment Action Campaign (TAC), une organisation majeure de lutte contre le SIDA de Cape Town. L'équipe de TAC a joué contre COSATU (la Fédération des syndicats d'Afrique du Sud) pour soutenir la cause internationale pour laquelle S'porting Lives s'investit.

[29 novembre](#)

Une délégation du TPIY se rend à New York pour conclure les débats sur le budget

De hauts représentants du TPIY, dont le Président du TPIY, le Juge Patrick Robinson et le Greffier John Hocking ont passé plusieurs jours à New York dans le but de conclure les débats concernant les estimations révisées du budget du Tribunal pour la période 2010-2011. Lors de plusieurs réunions de haut niveau, le Président Robinson a cherché à obtenir le soutien des États membres. Au même moment, une équipe menée par le Greffier et dont faisait partie le chef de l'administration David Falces, le chef du budget Jorge Benito et le chef des opérations Bob Reid s'est entretenue avec, entre autres, les membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB), leur présentant les nécessités financières du TPIY pour l'année à venir. L'équipe a ensuite formellement présenté au CCQAB les estimations budgétaires. Le CCQAB examinera le budget, qui sera soumis au Cinquième comité de l'Assemblée Générale pour examen et devra être approuvé par l'Assemblée Générale en séance plénière.

[30 novembre](#)

Amnesty international demande au Conseil de sécurité de soutenir le TPIY et le TPIR

Amnesty international a récemment publié une longue déclaration publique pour que soient attribués au TPIY et au TPIR le temps, les ressources et la coopération nécessaires pour qu'ils puissent achever leurs mandats avec succès. Dans cette déclaration, Amnesty se dit « *particulièrement préoccupée par le fait que le TPIY semble fonctionner bien au-delà de ses capacités, avec 10 procès menés simultanément et des juges siégeant dans plus d'une affaire en même temps. Comme le rapport de juin au Conseil de sécurité l'indique, ce rythme est non seulement épuisant pour les juges (et vraisemblablement pour le personnel du Tribunal investi dans les affaires, qui quitte le TPIY à un taux alarmant), mais il met aussi en évidence le fait que le rythme extrêmement soutenu du travail est contre-productif et aboutit souvent à des retards dans le calendrier des affaires et dans l'exécution d'autres travaux judiciaires. Le TPIR, qui semble procéder de façon similaire, a annoncé en juin que certains juges travaillent sur trois affaires en même temps.* »

Il est également indiqué dans la déclaration qu'Amnesty international est très préoccupée par le fait qu'une fermeture prématurée des tribunaux signifierait « *le maintien de l'impunité pour la grande majorité des milliers d'autres crimes non jugés par les tribunaux, parce que les autorités nationales compétentes ne seront pas en mesure de les juger et/ou ne voudront pas le faire. Il s'agirait d'un échec majeur pour l'héritage de chacun de ces tribunaux et vis-à-vis des efforts entrepris par la communauté internationale pour combattre l'impunité face aux crimes commis sur les territoires de l'ex-Yougoslavie et du Rwanda* ». La déclaration précise ensuite : « *Il est évident que davantage de temps et de ressources sont nécessaires, ainsi qu'une meilleure coopération entre États, afin de permettre aux deux tribunaux de mener à bien les procès dont ils sont saisis. Il faut accentuer les efforts pour renforcer la capacité des autorités nationales d'enquêter et de poursuivre les autres crimes. Il est indispensable de faire davantage de progrès pour mettre en place un/des mécanisme(s) permettant aux tribunaux de poursuivre avec succès leurs travaux.* »

Le texte complet de la déclaration peut être consulté (en anglais) en cliquant sur le lien suivant:

<http://www.amnesty.org/en/library/asset/REG01/005/2010/en/boce3178-73fe-45e5-9a98-36afb6b4f665/reg010052010en.html>

1^{er} décembre

Nouvelle page d'information sur l'entraide judiciaire internationale

Les instances judiciaires et les autorités des États requérant l'assistance du Tribunal peuvent à présent consulter une nouvelle page d'information mise en ligne aujourd'hui sur le site Internet du TPIY. Cette page contient des informations détaillées à l'usage des parties qui souhaitent obtenir l'assistance du Tribunal concernant des affaires portées devant celui-ci ou des enquêtes diligentées ou procédures judiciaires engagées dans un autre État. La page contient les instructions à suivre pour adresser une demande d'assistance au Bureau du Procureur, au Greffe ou aux autorités compétentes du pays hôte (les Pays-Bas) concernant un certain nombre de questions, telles que la réception de documents judiciaires du Tribunal ou le recueil des déclarations de l'un de ses accusés. Les victimes et les témoins peuvent également consulter cette page afin de s'assurer des démarches à entreprendre pour demander la modification des mesures de protection les concernant. Cette page d'information s'inscrit dans les efforts entrepris par le Tribunal pour prêter assistance, dans les Balkans et dans le monde entier, aux instances judiciaires chargées de juger les crimes de guerre commis dans l'ex-Yougoslavie. Elle contribuera également à clarifier les possibilités offertes pour demander, en général, une assistance judiciaire dans des affaires pénales, civiles et administratives.

Pour en savoir plus sur l'entraide judiciaire internationale, veuillez consulter le lien suivant: <http://www.icty.org/sid/10184>

1^{er} décembre

Arrêt relatif à la demande en révision présentée par Veselin Šljivančanin

La Chambre d'appel du TPIY rendra son arrêt relatif à la demande en révision présentée par Veselin Šljivančanin le mercredi 8 décembre 2010, à 15H30, d'après l'ordonnance portant calendrier du 1er décembre.

Le 14 juillet 2010, la Chambre d'appel a fait droit à une demande en révision de l'arrêt qu'elle avait rendu contre lui le 5 mai 2009. Dans son arrêt, la Chambre d'appel a prononcé une nouvelle déclaration de culpabilité contre Veselin Šljivančanin pour avoir aidé et encouragé des meurtres et a alourdi la peine de cinq ans initialement prononcée contre lui, la portant à 17 ans d'emprisonnement. Par cette décision du 14 juillet, et pour la première fois de l'histoire du TPIY, la Chambre du TPIY a fait droit à une demande en révision. Les onze autres demandes en révision préalablement adressées par des personnes accusées ou par le Procureur (une affaire) ont toutes été rejetées.

2 - 3 décembre

Le TPIY organise un séminaire de formation pour des magistrats de Bosnie

Les 2 et 3 décembre, le TPIY a organisé un séminaire de formation de deux jours à Sarajevo pour des professionnels du droit des cantons de Mostar, Orašje, Goražde, Zenica, Livno, Široki Brijeg, Travnik, Sarajevo et Tuzla, dans le cadre du projet « Justice pour les crimes de guerre ». Cette formation pour but de transférer la mémoire institutionnelle et les compétences techniques du Tribunal aux instances judiciaires de la région, afin de renforcer leur capacité à juger des affaires complexes de crimes de guerre. La formation a pour but de renforcer la capacité des juridictions de la région à rechercher et identifier des informations et des documents dont dispose le Tribunal et qui sont pertinents pour leurs travaux. Ainsi, les participants pourront apprendre à se servir de bases de données telles que le site Internet du Tribunal, la base de données judiciaires du TPIY et l'outil de recherche de la base de données de la Chambre d'appel. La formation abordera également la question des requêtes adressées au TPIY aux fins d'obtenir son assistance et la modification des mesures de protection ordonnées en accord avec son Règlement de procédure et de preuve. Des séminaires de formation similaires pour le personnel des instances judiciaires et des parquets saisis d'affaires de crimes de guerre sont prévus sur tout le territoire de l'ex-Yougoslavie.

« Justice pour les crimes de guerre » est un projet régional de quatre millions d'euros financé par l'Union européenne et mené conjointement par le Tribunal et le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE (BIDDH), l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI), et les missions de l'OSCE en ex-Yougoslavie.

CALENDRIER PROVISOIRE DES AUDIENCES 06 DÉCEMBRE – 17 DÉCEMBRE

Le calendrier des audiences est provisoire et vous êtes invités à consulter les changements de dernière minute sur le site Internet du Tribunal.

LUNDI 6 DÉCEMBRE

Salle d'audience I 14:15 – 19:00, **Stanišić & Župljanin**, Procès
Salle d'audience II 14:15 – 19:00, **Perišić**, Procès
Salle d'audience III 14:15 – 19:00, **Tolimir**, Procès

MARDI 7 DÉCEMBRE

Salle d'audience I 13:30 – 19:00, **Karadžić**, Procès
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Perišić**, Procès
14:15 – 19:00, **Stanišić & Simatović**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Tolimir**, Procès
14:15 – 19:00, **Stanišić & Župljanin**, Procès

MERCREDI 8 DÉCEMBRE

Salle d'audience I 13:30 – 19:00, **Karadžić**, Procès
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Perišić**, Procès
14:15 – 19:00, **Stanišić & Simatović**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Tolimir**, Procès
14:15 – 19:00, **Stanišić & Župljanin**, Procès

JEUDI 9 DÉCEMBRE

Salle d'audience I 13:30 – 19:00, **Karadžić**, Procès
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Perišić**, Procès
14:15 – 19:00, **Stanišić & Simatović**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Tolimir**, Procès
14:15 – 19:00, **Stanišić & Župljanin**, Procès

VENDREDI 10 DÉCEMBRE

Salle d'audience I 13:30 – 19:00, **Karadžić**, Procès
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Stanišić & Simatović**, Procès
14:15 – 19:00, **Perišić**, Procès
Salle d'audience III 14:15 – 19:00, **Stanišić & Župljanin**, Procès

LUNDI 13 DÉCEMBRE

Salle d'audience I 13:30 – 19:00, **Karadžić**, Procès
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Perišić**, Procès
14:15 – 19:00, **Stanišić & Simatović**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Stanišić & Župljanin**, Procès
14:15 – 19:00, **Tolimir**, Procès

MARDI 14 DÉCEMBRE

Salle d'audience I 13:30 – 19:00, **Karadžić**, Procès
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Perišić**, Procès
14:15 – 19:00, **Stanišić & Simatović**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Stanišić & Župljanin**, Procès
14:15 – 19:00, **Tolimir**, Procès 14:15 – 19:00, **Tolimir**, Procès

MERCREDI 15 DÉCEMBRE

Salle d'audience I 13:30 – 19:00, **Karadžić**, Procès
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Perišić**, Procès
14:15 – 19:00, **Stanišić & Simatović**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Stanišić & Župljanin**, Procès
14:15 – 19:00, **Tolimir**, Procès

JEUDI 16 DÉCEMBRE

Salle d'audience I 13:30 – 19:00, **Karadžić**, Procès
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Perišić**, Procès
14:15 – 19:00, **Stanišić & Simatović**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Stanišić & Župljanin**, Procès
14:15 – 19:00, **Tolimir**, Procès

VENDREDI 17 DÉCEMBRE

Salle d'audience II 09:00 – 13:45 **Perišić**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Stanišić & Župljanin**, Procès

Les vacances d'hiver du TPIY auront lieu du lundi 20 décembre 2010 au vendredi 07 janvier 2011

Les audiences publiques du Tribunal sont retransmises sur le site Internet du Tribunal avec un différé de 30 minutes.

LE TPIY A CLOS LES PROCÉDURES CONCERNANT 124 ACCUSÉS – SUR 161

Depuis la tenue de sa toute première audience, le 8 novembre 1994 (dessaisissement dans l'affaire Tadić), le Tribunal a mis en accusation un total de 161 personnes, et a clos les procédures concernant 124 d'entre elles : 12 ont été acquittées, 63 condamnées (quatre sont en attente de transfert pour purger leur peine, 25 sont en cours d'exécution de peine, 31 ont purgé leur peine, trois condamnés sont décédés en cours d'exécution de peine), et 13 ont vu leur affaire renvoyée devant une cour de l'ex-Yougoslavie ; par ailleurs, 36 affaires ont été proclamées terminées à la suite soit du retrait de l'acte d'accusation soit du décès de l'accusé (avant ou après le transfert au Tribunal).

Les procédures en cours concernent 37 accusés : 14 sont en appel, 18 sont en procès et trois sont en phase préliminaire d'un nouveau procès ; par ailleurs, deux accusés sont toujours en fuite.

De plus, 31 autres individus ont été jugés ou sont en cours de jugement pour outrage à la Cour.

Le TPIY en bref est une publication du Greffe, préparée et publiée par la Section LPTV. Greffier: John Hocking.

Questions et commentaires :

Nick Beston, Editeur: +31.70.512. 89.43, beston@un.org
Nicolas Escot, Editeur assistant: +31.70.512. 59.81, escot@un.org
Emma Coffey, Assistante: +31.70.512.53.99, coffeye@un.org

Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie, Churchillplein 1, 2517 JW The Hague, The Netherlands
www.icty.org

Les passages et/ou citations de textes juridiques ne font pas autorité ; seule la version intégrale de l'ordonnance, de la décision, du jugement ou de l'arrêt cité reflète l'opinion de la Chambre de première instance et/ou de la Chambre d'appel.
